

L'avocat de la demanderesse voulut interrompre, mais M. Geoffrion ajouta aussitôt, « et à toutes les questions nouvelles qui pourraient être posées. »

« Monseigneur, dit-il, nous avons fini maintenant, nous pouvons nous retirer. »

Et Monseigneur, accompagné de ses avocats M. Geoffrion et M. Bonin, quitta la chambre du protonotaire.

Tel fut le dénouement de cette première séance.

Nous apprenons que Son Eminence le cardinal Parocchi, vicaire du Saint-Père, vient d'être, lui aussi, poursuivi, devant les tribunaux civils de Rome, pour avoir interdit la lecture d'un journal, *Il Diritto Romano*.

LE RÔLE DES ÉGLISES CATHOLIQUES

Dans la navigation sur le fleuve St-Laurent

Après avoir exposé, au cours d'un récent article, le rôle des églises et des marins catholiques dans la navigation sur le fleuve St-Laurent, nous avons promis de dégager de ces faits une conclusion piquante.

Nous nous sommes engagés aussi à grouper autour de cette conclusion deux ou trois considérations tirées naturellement du sujet.

La conclusion, ou plutôt, la conséquence annoncée, la voici !

Elle pourra paraître bien grosse ; elle n'en est pas moins rigoureuse.

Puisque les églises qui bordent le fleuve, sont jugées nécessaires, au point qui a été dit, et par les guides chargés de gouverner les navires et même par tous les auteurs de cours de pilotage ; si un certain nombre d'entre elles allaient disparaître tout à coup, la course des bateaux à fort tonnage serait donc suspendue, momentanément ! Les relations commerciales entre l'Empire Britannique, la République Française et la Puissance du Canada seraient en grande partie arrêtées. Il en serait de même de l'échange des journaux, des revues politiques, littéraires et religieuses. Et par suite, dans le Vieux-Monde, comme dans le Nouveau, le trouble et l'inquiétude s'empareraient, plus ou moins, de toute les classes de la société.....

Mais non ; — rassurons-nous à l'aide des quelques réflexions